



AAC APPRENTISSAGE ANTICIPE

DE LA CONDUITE

L'apprentissage anticipé de la conduite vous permettra d'acquérir de l'expérience de conduites et d'avoir donc des meilleures chances de réussite à l'examen du permis de conduire. Vous pourrez sous conditions passer votre permis de conduire à partir de 17 ans.

Vous pourrez bénéficier de tarifs préférentiels auprès de votre assureur et votre période de permis probatoire est réduite à 2 ans au lieu de 3 ans en traditionnelle.

Vous pourrez également conduire des véhicules équipés d'une boîte de vitesse automatique.

Prérequis :

- L'âge minimum requis pour le passage de l'examen est de 15 ans.
- Savoir lire et écrire la langue française.
- Le minimum légal d'heures de conduite obligatoires est de 20 heures.
- Passer l'épreuve théorique du code de la route.
- L'accompagnateur devra être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat de l'auto-école. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, même hors cadre familiale.

PROGRAMME DE LA FORMATION

I. ÉVALUATION

La première étape est une évaluation de conduite. Elle permettra de déterminer le nombre d'heures conseillées et d'établir le coût de la formation.

II. LA PHASE THÉORIQUE

La formation théorique appelé généralement formation au code de la route, est axée sur l'apprentissage des règles de conduite et des bons comportements en matière de sécurité routière.

Elle comprend des cours théoriques collectifs portant sur différents thèmes :

- Circulation routière
- Conducteur
- La route
- Autres Usagers
- Divers
- Prendre/quitter le véhicule
- Equipements et mécanique
- Sécurité passager/véhicule
- Environnement
- Premiers secours



Nous pourrions être amenés selon les difficultés de l'élève à aborder plus en détails certains thèmes (signalisation, priorité, réglementation, feux...)

Elle comprend également des entraînements à l'épreuve du code de la route ainsi que des corrections de ceux-ci.

Tous les cours et corrections sont dispensés par un enseignant diplômé.

L'élève pourra également consulter son livre du code de la route fourni à l'inscription et a également un accès individuel au code en ligne.

III. LA PHASE PRATIQUE

Le programme suit le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

La formation se décline en 4 compétences :

- MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
- APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales.
- CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique.

Voici le détail des compétences avec les sous-compétences associées :

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		



IV. DUREE DE LA FORMATION

Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un minimum de 3000kms parcourus.

Voici les étapes :

- La formation initiale : Phase théorique et pratique (20H minimum)
- Un rendez-vous préalable de 2 heures avec l'accompagnateur
- Un second rendez-vous après 1000kms de parcourus
- Un troisième rendez-vous au terme des 3000kms parcourus

V. METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salles de cours équipées de moyens multimédia
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fiches de suivi et livret d'apprentissage
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

VI. EVALUATION DE LA FORMATION ET CONDITIONS DE REUSSITE

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Satisfaire à un examen blanc du permis de conduire
- Un questionnaire est utilisé afin de mesurer la satisfaction globale des élèves notamment sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés... et également de pouvoir améliorer la formation

VII. SANCTION DE LA FORMATION

- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.